Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 10/07/2026
ID : 030-213001563-20260709-ART_2026_90-AR

VILLE DE MARGUERITTES

Le 9 juillet 2026, MARGUERITTES

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-90
portant délégation de signature du Maire à M. Pascal BONNIFET, Directeur Général des Services

Le Maire de MARGUERITTES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19 et L. 2122-20 ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 412-5 à L. 412-6 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026/03/07 du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2026-91 du 9 juillet 2026 portant sur la délégation de signature accordée à Monsieur Alexandre SERRES, Directeur adjoint des services ;

Vu l'arrêté n° 2026-92 du 9 juillet 2026 portant sur la délégation de signature accordée à Madame Elen LE ROUX, Directrice adjointe des services ;

Vu l'arrêté n° 2026-306 du 7 juillet 2026 portant détachement de M. Pascal BONNIFET dans l'emploi fonctionnel de directeur général des services ;

Considérant que M. Pascal BONNIFET occupe, au grade d'ingénieur en chef hors classe, les fonctions de directeur général des services et que, à ce titre, il remplit les conditions statutaires et occupe les fonctions lui permettant de bénéficier d'une délégation de signature ;

Considérant que, dans un souci d'une bonne administration des affaires communales, il convient d'accorder du Maire au directeur général des services une délégation de signature, en complément des délégations délivrées aux élus municipaux pour le mandat ;

ARRÊTE

Article 1er : à compter de la date de publication du présent arrêté, M. Pascal BONNIFET, directeur général des services, reçoit délégation de signature de tous les arrêtés d'autorisation d'occupation du domaine public, sous notre surveillance et notre responsabilité, et ce jusqu'à ce qu'elle soit rapportée ou abrogée. Cependant, la procédure mise en place cible les AODP incombant spécifiquement à la signature de M. BONNIFET, les signatures des autres cas d'AODP étant ventilés entre les directeurs adjoints des services.

Article 2 : En l'absence de Monsieur Alexandre SERRES, Directeur adjoint des services à l'administration générale, et/ou d'Elen LE ROUX, Directrice adjointe des services à l'attractivité territoriale, Monsieur Pascal BONNIFET reçoit délégation de signature pour signer les arrêtés d'autorisation d'occupation du domaine public prévus dans la procédure mise en place.

Article 3 : la délégation permanente est rigoureusement personnelle. M. Pascal BONNIFET fera précéder sa signature de la mention « Pour le Maire et par délégation » suivie de son nom en toutes lettres.

.../...

Publié le : 10/07/2026 09:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/71162

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 10/07/2026
ID : 030-213001563-20260709-ART_2026_90-AR

Article 4 : le spécimen de signature est le suivant :

Nom – Prénom	Signature	Paraphe
BONNIFET Pascal		

Article 5 : le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, publié sur le portail des publications administratives de la commune et notifié à l'intéressé, et une ampliation sera transmise à M. le Préfet du GARD, ainsi qu'au comptable.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier et/ou par voie dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à MARGUERITTES, le 9 juillet 2026

Rémi NICOLAS

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Maire de MARGUERITTES

Notifié à M. Pascal BONNIFET le
Signature

Publié le : 10/07/2026 09:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/71162